

Hommage de l'IDEE CONSERVATRICE

à

l'honorable Arthur Sauvé  
ministre des postes du Canada

à l'occasion de ses  
vingt-cinq années  
de

VIE PARLEMENTAIRE

*J. J. G. Beauchamp*

Notre devise:

"Diffuser, harmoniser, démocratiser"

122279

S 843.99  
Sa 89<sup>tho</sup>

## Aux amis de Monsieur Sauvé

Depuis mars dernier, deux fois la semaine, l'Idée conservatrice fait des conférences au poste CHLP, remplissant ainsi "un des buts qu'elle s'est assignés: diffuser les principes qui sont la force et la gloire de notre parti.

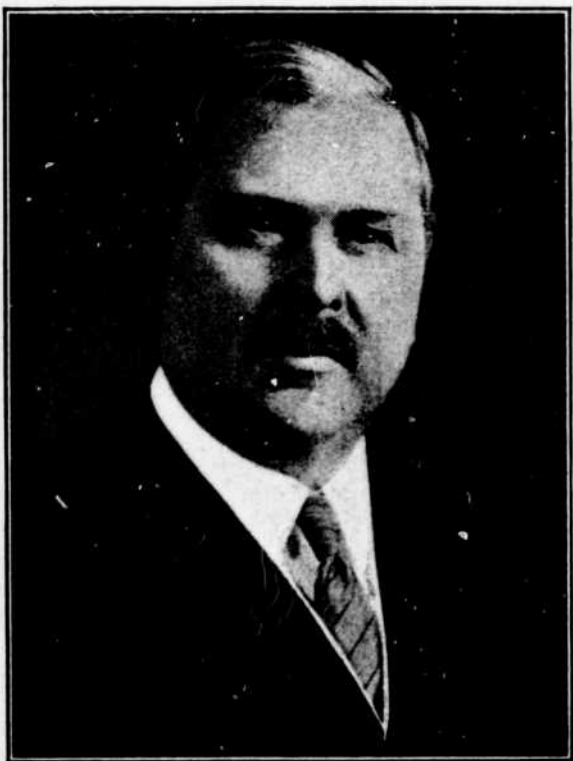
Ceux qui veulent bien nous écouter à la radio, le mardi et le jeudi, ont eu le plaisir d'entendre tantôt la voix des aînés, tantôt celle des jeunes exposer une saine doctrine et donner leur appréciation de l'actualité politique.

Nous avons eu l'honneur d'avoir, à deux reprises, l'honorable Arthur Sauvé comme distingué conférencier. Vu l'importance et l'opportunité des deux causeries du ministre des Postes, l'Idée conservatrice a tenu à les réunir en brochure et à les offrir aux amis de l'honorable Sauvé à l'occasion de ses vingt-cinq années de vie parlementaire. C'est notre cadeau de fête au distingué Canadien qui, par sa plume et par sa parole, sert si bien ses concitoyens en diffusant avec tant de conviction les véritables idées conservatrices.

TANCREDE FORTIN,

*président.*

29 juillet 1933.



**L'honorable ARTHUR SAUVÉ**  
*Ministre des postes du Canada*

315-111-1111  
315-111-1111

# Biographie de l'honorable Arthur Sauvé

...

L'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes, est né dans la paroisse de Saint-Hermas, comté des Deux-Montagnes, le 1er octobre 1875, de parents canadiens-français dont les ancêtres étaient arrivés en Canada en 1769.

Il a fait ses études au séminaire de Sainte-Thérèse et à l'Université de Montréal. Après ses études universitaires, alors qu'il débutait en même temps dans le journalisme, il suivit des cours d'agriculture à Oka.

Marié le 3 octobre 1899 à Marie-Louise Lachaine, fille de feu M. le Notaire Lachaine, de Saint-Jérôme. De ce mariage, sont nés plusieurs enfants, dont quatre survivent et dont l'aîné, Paul, a été reçu avocat en juillet 1930, et élu à l'âge de 23 ans député du comté des Deux-Montagnes à la législature de Québec, pour succéder à son père, député à Ottawa depuis 1930.

L'honorable Arthur Sauvé est un journaliste de profession. Il débuta au *Monde Canadien* sous la direction de l'honorable Alphonse Nantel. Il devint ensuite secrétaire de la rédaction de la *Patrie* sous la direction de l'honorable M. Tarte quand celui-ci démissionna comme ministre du gouvernement Laurier. Il prit ensuite la direction de la *Nation*, fondée à Saint-Jérôme par l'honorable M. A. Nantel. Puis plus tard directeur du *Canadien*. Il a également collaboré à plusieurs journaux du Canada et est l'auteur de plusieurs écrits sur différentes questions politiques. Dans le cours de sa carrière comme journaliste, il a occupé la présidence de plusieurs clubs sociaux ou politiques et fut pendant plusieurs années le président de l'Union des Journalistes.

Elu député du comté des Deux-Montagnes pour la législature de Québec en 1908, il y fut réélu successivement jusqu'en 1930, alors qu'il démissionna pour accepter la candidature aux élections fédérales.

Il abandonna pratiquement le journalisme lorsqu'il devint chef parlementaire de son parti, à Québec, en 1916.

Il fut confirmé dans sa position lors de la grande convention conservatrice provinciale en 1922. En 1927, il donna irrévocablement sa démission comme chef du parti conservateur, mais resta député du comté jusqu'en 1930. On voit maintenant qu'en persistant à ne pas vouloir demeurer chef de l'opposition à Québec, il avait tourné son avenir vers Ottawa.

En juillet 1930, après avoir remis son mandat à la législature de Québec, il se présenta comme conservateur dans la division électorale fédérale de Laval-Deux-Montagnes et fut élu par une forte majorité de 1,000 voix, le 28 juillet. Appelé à faire partie du cabinet du Très Honorable M. Bennett, il fut assermenté le 7 août comme ministre des Postes.

Il demeure à Saint-Eustache, paroisse historique de la province de Québec.

# Les oeuvres du gouvernement Bennett



Conférence prononcée par l'honorable  
Arthur Sauvé à l'Idée conservatrice,  
le 30 mai 1933, au poste CHLP.

The first of these is the fact that the  
document is a copy of a copy, and  
therefore the quality of the reproduction  
is not as good as the original.

The second is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The third is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

### Les oeuvres de gouvernement de

The fourth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The fifth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The sixth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The seventh is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The eighth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The ninth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

The tenth is that the document is  
a copy of a copy, and therefore the  
quality of the reproduction is not as  
good as the original.

# PRESENTATION

\*\*\*

par J.-J. Penverne

\*\*\*

Mesdames, messieurs.

*Pourquoi ne pas nous en vanter dès ma première phrase? Ce soir, le conférencier de l'Idée conservatrice, c'est l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes dans le gouvernement Bennett.*

*L'idée conservatrice! Idée conservatrice avec un I majuscule ou idée conservatrice avec un i minuscule, toutes deux sont également connues de Monsieur Sauvé.*

*En 1920, alors qu'il fallait une sincérité courageuse pour s'affirmer conservateur dans cette province, — le 15 mars, pour donner la date exacte, — des jeunes fondaient l'Idée conservatrice. Le ministre des Postes était chef de l'Opposition provinciale. A ce groupement de bonne volonté, de conviction ardente et de ferme attitude, il offrit les salles de la Minerve dont il était le directeur, le rédacteur, le factotum. Ces jeunes surent habilement abuser de cette hospitalité pour demander à leur bienfaiteur une direction qu'ils suivirent, des conseils dont ils profitèrent et, par-dessus le marché, les colonnes de son journal, qu'ils remplirent de leur propagande, de leurs discours et de leurs causeries.*

*Naturellement, comme nous tous, mesdames et messieurs, ces jeunes de 1920 ont vieilli de treize ans, sans trop s'en rendre compte et surtout sans trop le proclamer, comme nous tous, d'ailleurs. Le premier président de l'Idée conservatrice est devenu l'avocat du ministère des Postes à Ottawa. Chacun des directeurs-fondateurs de l'Idée conservatrice a suivi sa voie et sa destinée, fidèle à l'Idée*

et faisant honneur à sa profession. Le secrétaire de 1920, avec un esprit de suite éminemment conservateur, est encore le secrétaire général de l'Idée conservatrice, qui a reconstitué ses cadres en 1932 sous la présidence de Tancrède Fortin.

"Diffuser, harmoniser, démocratiser": tel est le but et le mot d'ordre de nos 26 filiales, auxquelles plusieurs autres viendront s'adjoindre d'ici à septembre prochain. Comme il s'agit d'idées conservatrices, nous savons combien Monsieur Sawé est heureux de s'être dérobé à ses occupations onéreuses, au lendemain du congrès international des postes, la session à peine terminée, dans le but de nous faire plaisir et de nous aider dans l'oeuvre que nous poursuivons.

L'Idée conservatrice est à la base même de la carrière politique de Monsieur Sawé. S'il est un homme public dans cette province à qui nous devons rendre le témoignage qu'il a toujours préconisé les idées conservatrices, c'est bien le ministre des Postes du Canada.

Quand tout va bien, le libéralisme et ses tentacules, l'opportunisme, le socialisme, le communisme et le bolchévisme épuisent l'âme saine des peuples et des nations.

Lorsque la démocratie outrancière a échoué, quand il y a crise mondiale et dépression universelle, il faut revenir aux idées conservatrices, qui assurent le libre fonctionnement de l'ordre et son épanouissement normal.

Les pays reviennent aujourd'hui aux idées conservatrices et se donnent des chefs qu'ils croient capables de les faire triompher. Monsieur Sawé, vous n'avez pas à revenir aux idées conservatrices: vous les avez toujours préconisées. Depuis 25 ans, vous avez eu la confiance des vôtres et nous sommes anxieux de vous entendre.

# CONFERENCE

—

Mesdames et messieurs,

Je dois à l'Idée conservatrice et au service du poste CHLP l'honneur de vous soumettre quelques aperçus de la situation politique. Je les en remercie, et particulièrement M. Penverne pour ses bonnes paroles, ses doux souvenirs et ses excellentes idées conservatrices.

## Trêve de paroles

Le temps limité qui m'est alloué me permettra de faire simplement un exposé de faits. D'ailleurs, l'opinion publique n'est-elle pas fatiguée du déluge de phrases que lui a infligé l'une des plus longues sessions du parlement? 166 jours, coûtant au delà de deux millions de dollars!

On estime qu'une journée de session coûte au pays une moyenne de \$14,000.00. En ce temps de crise, c'est donc une sage économie de plus en plus recommandable, de ne dire que juste le nécessaire dans nos parlements. Cette année, ce sont les verbiages les plus osés qui ont coûté le plus cher au pays. Une statistique est à se préparer, dit-on, pour établir ce fait.

## Dix-huit mois en session

Le gouvernement termine sa quatrième session. C'est-à-dire qu'il fut retenu en session près d'un an et demi en trois ans. Entre ces sessions: Conférence impériale, Londres; Conférence impériale à Ottawa et Conférence à Washington.

Vous croyez peut-être avoir une idée du travail que s'est imposé d'abord le chef du gouvernement pour son pays?

Votre aperçu est bien limité devant la réalité. La session est à peine finie que le premier ministre s'embarque avec des collègues pour prendre part à la Conférence mondiale de Londres. Il y va de tout cœur mettre son puissant cerveau

au service de son pays, après avoir été traité comme vous savez, par un groupe d'adversaires.

### **Bon voyage à M. Bennett**

Mesdames et messieurs, souhaitez-lui bon voyage. Vous lui devez ce bon sentiment et cela lui fera un bien qu'il partagera avec nous.

Responsable de l'administration du pays depuis 1930, qu'a fait le gouvernement que préside l'honorable M. Bennett pour faire face à la situation laissée par son prédécesseur? Qu'était cette situation? Si la politique que préconisait l'honorable M. Bennett en 1930 n'a pas ramené la prospérité aussi vite qu'il le croyait alors, est-ce sa faute? A-t-il fait tout ce qu'il était sérieusement possible de faire pour maintenir le crédit du Canada dans la crise mondiale où les nations les plus puissantes faisaient faillite? Oui. A-t-il cherché à ravoïr pour le Canada les marchés perdus sous le régime de M. King? Oui. Il a conclu de meilleurs traités avec la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, avec l'Allemagne; il nous a gagné le plus grand marché du monde: celui de l'Angleterre.

Actuellement, il est en négociations amicales avec les Etats-Unis, nos puissants voisins. Voilà ce que je me propose d'établir par des chiffres plutôt que par de la littérature.

### **Politique libérale en 1922**

Le régime King prit le pouvoir en 1921, après la guerre, pendant la période d'inflation. Il voulut combler le déficit de la guerre en augmentant la taxe de vente. En 1921, cette taxe était de 2 p.c.; il l'éleva à 3 p.c. en 1922; à 4½ p.c. en 1923 et à 6 p.c. en 1926, ce qui rapporta en 1929 la jolie somme de \$63,000,000. Ce sont les auteurs de ces taxes qui dénoncent les impôts du gouvernement Bennett.

A la veille des élections, en 1930, la régime King réduisit la taxe de vente à 1 p.c. Conséquence après les élections: déficit de 88 millions de dollars. Il réduisit la taxe du timbre de trois sous à deux sous. Conséquence en 1930: déficit de sept millions de dollars.

Le problème des chemins de fer est le plus lourd à résoudre. Il s'est compliqué à la suite d'un régime d'extravagances inouïes. En 1921, M. King promettait de réduire les dépenses du Canadien National. Arrivé au pouvoir, il les augmenta tellement qu'elles ont coûté au pays de 1923 à 1931 la fabuleuse somme de \$456,345,456.

### Extravagances du gouvernement King

Quand M. King prit le pouvoir, le salaire du président Hanna était de \$25,000.00. M. King remplaça M. Hanna par M. Thornton avec un salaire de \$75,000.00 par année. Ce sont les auteurs de cette dépense qui se scandalisent du salaire de \$15,000.00 accordé au président de la Commission du tarif dont les services peuvent rapporter des millions au pays.

Régime d'extravagances dont je viens d'en citer un exemple, mais aussi régime d'imprévoyances. Il a bourré nos grands centres d'une immigration étrangère au moment où il devait voir où nous conduisait la surproduction, alors que pour voiler la crise on faussait l'offre et la demande. En tolérant l'entrée illégale de milliers d'émigrants qui se sont répandus dans le pays, le gouvernement King a fait naître des problèmes troublants au double point de vue social et politique, problème dont souffre encore gravement la communauté canadienne.

### L'immigrant contre le Canadien

L'ouvrier canadien, né au pays, n'a pas été protégé. Il souffre d'autant plus du chômage qu'il a eu comme concurrent au travail un étranger ou un ennemi dont le Canada n'avait pas besoin. La construction inutile du Transcontinental et de ses filiales ainsi que l'abus de l'immigration sont les deux impardonnables fautes du régime libéral depuis la Confédération. Cette immigration a fait la fortune d'agences d'immigration ou de spéculateurs favoris du gouvernement mais elle a déformé le pays et nos institutions en sont menacées sérieusement.

Pendant ce temps-là, le même gouvernement laissait partir pour les Etats-Unis des centaines de milliers de bons Canadiens.

Il employait ces immigrés à la construction de ponts comme celui de Montréal qui coûta 18 millions de dollars au lieu de 10 millions tel que spécifié par des architectes pour en faire autoriser l'érection par le parlement. Ces immigrés prenaient aussi la place des Canadiens aux travaux du port de Québec qui, sous le régime King, coûtèrent au moins six millions de trop, pas au bénéfice de la vieille capitale, mais de favoris ou d'organiseurs d'élections et de journaux.

### Extravagances à Chicoutimi

Un autre monument d'extravagance n'est-il pas le port de Chicoutimi qui, de l'aveu de tous, coûta au moins deux millions de dollars de trop, et cela pour faire élire deux députés libéraux ?

Le gouvernement King pouvait-il ne pas apercevoir la crise qui s'introduisait chez nous, quand notre pays perdait ses principaux marchés et quand les cartels des autres pays faisaient faillite ?

### Perte de nos marchés agricoles

Car c'est sous le régime King que le Canada perdit presque tous nos marchés extérieurs pour nos produits agricoles. Le gouvernement Bennett a hérité des conséquences de cette perte. En 1921, nos voisins américains admettaient en franchise notre blé, nos bestiaux, nos viandes et notre lait. En 1922, première année du régime King, le tarif américain Fordney-McComber frappa toutes ces exportations de droits très élevés. En 1930 le tarif américain Hawley-Smooth augmenta ces droits de 100 p.c. De sorte que, sous le régime King, on a vu nos exportations agricoles aux Etats-Unis diminuer d'une façon désastreuse.

En 1921, pendant une période de 9 mois, nous avons exporté aux Etats-Unis pour \$154,500,000; pendant la même période, en 1930, nous n'en exportons que pour \$38,960,000, et au lendemain du tarif Hawley-Smooth, nos exportations tombaient à \$7,730,000. C'est donc sous le régime King que le cultivateur canadien a perdu aux Etats-Unis un marché de \$150,000,000. Voilà ce que nos adversaires ne disent pas. Ils essaient plutôt de faire croire que M. Bennett nous

a fait perdre le marché des Etats-Unis. Ce n'est pas la vérité; ne les croyez pas. M. King est-il allé à Washington, comme M. Bennett, pour tenter de négocier une entente? Non.

Quand M. King prit le pouvoir en 1921, le Canada était le principal exportateur de fromage en Angleterre. Nous avons déjà exporté sur le marché anglais en une seule année jusqu'à 173,000,000 de livres de fromage, tandis que la Nouvelle-Zélande n'en exportait que 8,000,000 de livres. En 1930, nous n'en exportions plus que 8,000,000 de livres quand la Nouvelle-Zélande en exportait 193 millions.

### **King encourage la surproduction**

C'est dans ce temps-là aussi que se développa follement la surproduction et que nous avons perdu l'équilibre de la production et de la consommation. Au lieu de diriger sagement notre production en proportion de la consommation locale et de nos commandes possibles de l'étranger, le régime King a fait ce qu'un professeur d'Université belge appelle de "l'économie démagogique": il a traité le producteur en électeur; il l'a encouragé à produire davantage lui faisant croire que régime libéral est synonyme de jouissances et de prospérités continues.

En illusionnant le producteur et le consommateur, le régime King a rendu nos conditions beaucoup plus difficiles dès que la dépression mondiale se fit sentir au Canada, habitué à une prodigalité conseillée et encouragée par les gouvernants. Le régime King n'a pas su prémunir le Canada contre les dangers de l'économie dirigée par les cartels qui s'organisaient un peu partout à l'étranger.

### **Alliance désastreuse King-Crerar-Forke**

Au contraire, il a encouragé le pool du blé dans l'ouest canadien, qui a tant aggravé la crise en encombrant le pays de stocks dévalorisés et en croulant sous une dette de plus de 21 millions de dollars, que le gouvernement fédéral, depuis la chute du régime King, est obligé de porter. Voilà le résultat de l'alliance politique de M. King avec Crerar et Forke.

Le régime du gaspillage, ce fut dans ce temps-là. Les gouvernants dépensaient follement et poussaient le peuple à la dépense extravagante, irrationnelle.

Ils lui imposaient des lois et des règlements qui l'écrasaient sous le poids d'obligations, et c'est ainsi que les dettes municipales et scolaires ont augmenté de 150 p.c. en certaines parties du pays. Combien de fois, quand j'étais à la Législature de Québec, n'ai-je pas signalé les conséquences de ces abus ?

### **Nos adversaires niaient la crise**

Encore tout récemment, dans une élection générale de province, le gouvernement pour cacher les conséquences de sa politique, niait la crise, niait l'existence des chômeurs, niait le désastre du cultivateur écrasé sous le poids de son propre budget. Ce gouvernement jetait l'argent à pleine pelle pour des travaux de voirie abandonnés aussitôt après l'élection. Un vrai gaspillage d'argent pour une œuvre de corruption. On a dépensé des millions pour cacher les conséquences d'une fausse politique et pour capter le vote de l'électorat. Après l'élection, ce gouvernement était obligé d'accuser un lourd déficit et refusait de payer ses propres comptes.

Le jeune fils du cultivateur qui devait être employé à l'année aux travaux de voirie prit le chemin de la ville pour essayer en vain d'y trouver un emploi. Il augmenta le nombre des chômeurs et la gravité du problème des sans-travail; ce qui fit dépenser au pays des sommes fabuleuses, dont une forte partie fut dissipée en violation de la loi par des gouvernants provinciaux et municipaux ou leurs amis. C'est le gouvernement fédéral qui aujourd'hui porte la charge de ces abus et paye pour la faute des autres.

Des adversaires, remarquez bien, répondront par des injures, des personnalités, des insinuations mais ils ne toucheront pas à mes chiffres ni aux faits que je vous souligne.

### **Le rôle du parti libéral**

Quel rôle a tenu, pendant ces trois années de crise, le parti libéral? A-t-il voulu être un collaborateur consciencieux? A-t-il tenu compte de l'extrême gravité de la crise dont il

était en très grande partie responsable et a-t-il offert au gouvernement une coopération loyale et franche? Non.

Dès la session spéciale de septembre 1930, M. King commence son opposition. M. Bennett demande un crédit de 20 millions pour secourir les chômeurs. Ce n'est pas assez, riposte M. King. A la session suivante, M. Bennett demande un blanc-seing. M. King trouve que c'est trop fort et que c'est contraire aux règles du parlement et à l'intérêt du peuple. Il dénonce la proposition comme l'un des pires abus. D'autres pays ont fait depuis la même chose. Et aujourd'hui, plus les Etats-Unis accordent des pouvoirs extraordinaires, absolus, à M. Roosevelt, plus M. King et ses partisans approuvent et applaudissent.

### Le Canada d'abord

M. Bennett a courageusement exposé à la Conférence impériale de 1930 sa politique du "Canada d'abord". M. King s'est réjoui de la voir rejetée par le gouvernement travailliste de Downing Street. Le chef libéral affirma même alors que jamais cette politique ne serait acceptée par la Grande-Bretagne. Quand M. Bennett fit accepter ses propositions à la Conférence économique d'Ottawa, M. King répondit que si le parti libéral reprenait le pouvoir il dénoncerait tous les accords impériaux. Le débat se prolongea plusieurs semaines.

L'opposition libérale tenta de convaincre la Chambre que ces accords liaient les mains du gouvernement à tel point qu'il lui serait impossible de négocier des traités de commerce avec d'autres pays.

Depuis, les événements se sont chargés de répondre à l'opposition libérale, puisque depuis juillet nous avons signé des ententes de commerce avec la France et l'Allemagne. Bien plus, l'honorable M. Bennett a été appelé par les Etats-Unis à conférer avec leur président en vue de discuter les intérêts réciproques d'un traité commercial.

### Pour nos chemins de fer

L'un des plus importants et difficiles problèmes que le gouvernement actuel doit résoudre est bien celui des chemins

de fer. Une commission royale a fait enquête et un projet de loi basé sur les conclusions de cette enquête, fut soumis au parlement.

Le bill fut d'abord présenté au Sénat qui se forma en comité spécial pour le discuter à fond.

L'honorable sénateur Raoul Dandurand, leader libéral au Sénat, ancien ministre, et l'honorable M. George P. Graham, ancien ministre des chemins de fer dans les cabinets Laurier et King en ont fait un examen complet.

Au comité du Sénat, le projet de loi a subi quelques modifications et il fut enfin adopté par les sénateurs, sans vote. Cinq anciens ministres du gouvernement libéral, dont l'hon. M. Graham, ont adopté le bill sans opposition.

Quand cette mesure a été présentée aux Communes, l'opposition libérale reprit le débat tout comme si rien n'avait été fait au Sénat.

De sorte qu'aux Communes la discussion s'est prolongée pendant plus de quinze jours sans aucun résultat pratique, mais coûtant au pays des milliers et des milliers de piastres pour rien, cette discussion pouvant se faire en une seule journée.

### La protection adéquate

Quand le gouvernement a révisé le tarif suivant le principe protectionniste appliqué dans tous les autres pays, M. King s'est encore opposé, prétendant que cette augmentation amènerait une augmentation des prix. Les prix ont constamment baissé depuis.

La Commission de la radio n'existe que depuis quelques mois et déjà elle est l'objet d'injustes critiques de la part des libéraux. On n'a pas cherché à l'améliorer par des amendements, mais à déprécier ses membres en vue encore de bénéficier de nouveaux préjugés.

Le communisme tente d'envahir le pays. Les autorités religieuses et civiles s'en alarment. Les communistes font des réunions où se prêchent la révolte contre Dieu et l'Etat, M. Bennett leur déclare la guerre sans merci.

M. Lapointe demande en Chambre le rappel de l'article 98 du Code Pénal en vertu duquel les communistes peuvent être condamnés au pénitencier pour avoir tenu des réunions ou des propos séditionnaires.

### **M. King et les socialistes**

Un nouveau parti s'organise pour préconiser des réformes radicales et dangereuses. M. Bennett répond qu'il maintiendra l'ordre et la paix sociale. M. King va à Toronto offrir aux socialistes de coopérer avec eux et M. Lapointe à Québec, M. Massey à Toronto, déclarent qu'ils ne s'aligneront jamais aux conservateurs et ajoutant qu'il n'y a pas autant de différence que l'on croit entre un libéral et un socialiste.

Enfin, M. King, après avoir avoué en Chambre que son parti, à la suite de la scandaleuse affaire de la Beauharnois, est descendu dans la vallée de l'humiliation, va à London, Ontario, prononcer un grand discours politique, cherchant à préjuger l'opinion, à troubler davantage le pays et à compliquer les problèmes dont la solution est urgente.

Et quelle est sa suprême inquiétude? A un moment où tous nos gouvernements et nos corps publics ne songent qu'aux mesures à prendre pour soulager la misère, M. King déclare à ses partisans que sa caisse électorale est vide et qu'à moins qu'on ne la remplisse de nouveau, il ne peut s'engager à diriger le parti aux prochaines élections.

La principale préoccupation du parti libéral en ces temps de crise, c'est le pouvoir qu'il veut reprendre à tout prix.

### **Politique libérale d'obstruction**

La redistribution électorale est un autre exemple d'obstruction coûteuse et fallacieuse.

Ce projet de loi a été soumis à un comité de la Chambre qui, après plusieurs semaines de délibérations, a annoncé qu'il ne pouvait pas en venir à une conclusion unanime. De nouveaux pourparlers furent alors engagés — et l'on a même soumis le différend à un comité "d'anciens."

Ce comité dont faisaient partie l'honorable M. Lapointe, sir George Perley, l'honorable M. Duranleau, régla plusieurs cas, mais il fut impossible de satisfaire l'opposition.

M. Bennett jugea alors qu'il avait fait assez de concessions et invita la Chambre à adopter le bill.

Les libéraux soutiennent encore un autre débat de plusieurs jours, tout comme si ce bill n'avait pas été longuement étudié auparavant par le comité. Ce projet de redistribution a coûté au pays plus de cent mille dollars. Pourquoi? Aurions-nous défranchisé les électeurs que nos adversaires n'auraient pas crié plus fort. Des groupes d'électeurs voteront dans des comtés voisins de leur comté actuel. Voilà tout.

Cela se fait depuis que notre système de représentation est dans la Constitution du pays. Cela se fait aussi pour les diocèses. Il y a eu plusieurs changements. Le diocèse d'Ottawa par exemple, comprend une partie d'Ontario et une partie de la province de Québec, et aussi des parties de comtés.

Rien de cela ne se voit dans un bill de redistribution électorale.

Quand les tractations, les négociations et les propositions de nos adversaires seront exposées dans un document et confirmées par des témoins, on verra que nos adversaires ont eu en grande partie ce qu'ils ont demandé eux-mêmes.

La plupart de leurs dénonciations sont la contradiction de leurs propres propositions, faites au bureau de la carte électorale.

Le 7 août prochain, il y aura tout juste trois ans que l'honorable M. Bennett préside aux destinées du pays qui traverse aujourd'hui la plus grande crise de son histoire.

### Autres œuvres du Gouvernement Bennett

Quelles sont les autres œuvres du gouvernement ?

— Un mois à peine après son élection, il convoque une session spéciale du parlement pour secourir les chômeurs;

— Met fin à l'immigration à outrance inaugurée en 1926, par M. King;

- Revise le tarif suivant le principe protectionniste;
- Assiste à la Conférence impériale de Londres en 1930 où il expose sa politique du "Canada d'abord;"
- Préside la Conférence économique de juillet 1932, à Ottawa;
- Fait approuver par la Grande-Bretagne le principe de la préférence mutuelle qu'avaient demandé sans pouvoir l'obtenir sir Wilfrid Laurier et M. Mackenzie King, lui-même;
- Fait lever l'embargo anglais sur notre bétail, depuis plus de 40 ans réclamé;
- Fait dépenser 30 millions pour secourir les chômeurs;
- Inaugure le grand mouvement national du retour à la terre;
- Organise la commission de la radio et réorganise la commission du tarif et celle du service civil;
- Signe la convention de la canalisation du Saint-Laurent avec les Etats-Unis;
- Réduit les dépenses fédérales de 81 millions;
- Signe des traités de commerce avec tous les Dominions britanniques et avec la France et l'Allemagne;
- Met fin à la crise du blé;
- Règle l'affaire de la Beauharnois en protégeant les actionnaires au lieu de protéger les spéculateurs;
- Institue enquête sur les chemins de fer en vue d'obtenir une solution satisfaisante de notre problème ferroviaire.

### Enquêtes sur le lait et le charbon

— Afin de faire cesser des abus criants contre les producteurs de lait par des trusts, il autorise une enquête, propose la formation d'un sous-comité de l'Agriculture, et procède en faisant entendre publiquement plaignants et accusés.

Il rend publics les abus constatés; il montre la cause du mal dont souffrent le cultivateur et le consommateur. Il conclut qu'il y a eu abus et demande aux gouvernements provinciaux d'agir en conséquence. Ce n'est pas l'enquête Perron, faite à huis clos dans l'intérêt des grosses compagnies contre les cultivateurs. Si dans ce temps-là on avait agi contre les

abus des compagnies, les cultivateurs seraient en meilleure position dans la province de Québec.

Avec l'honorable M. Weir, je faisais partie du comité qui vient de faire enquête. Je suis content d'avoir insisté avec messieurs les députés Pickell et Gobeil pour obtenir cette enquête. Je dois dire que les représentants des partis se sont unis pour obtenir la lumière.

L'honorable M. Motherwell, MM. les députés Bouchard, Dupuis, Bertrand, etc., ont apporté une excellente contribution.

— Le gouvernement fait faire une enquête sur le charbon dont le rapport est entre les mains du procureur général de la province de Québec, l'honorable M. Taschereau, avec pouvoir de sévir contre ceux qui sont dénoncés.

— Le gouvernement s'est montré disposé à négocier un traité d'avantages réciproques avec les Etats-Unis;

— A fait deux importants emprunts nationaux de conversion, empruntant l'argent au Canada, des institutions fondamentales qui lui font confiance, évitant ainsi des millions d'intérêt majorés par le change;

— Est intervenu personnellement auprès des provinces pour qu'elles adoptent une politique de rigide économie.

### Politique agricole

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Bennett a passé au delà de 50 arrêtés ministériels à l'effet de protéger les cultivateurs de l'Ouest, et surtout les maraîchers contre les produits venant de pays chauds. Nous avons fait avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande des traités qui ont reçu l'approbation même de l'opposition. La conférence d'Ottawa a assuré à l'industrie et aux cultivateurs, des avantages particuliers. Nos industries particulièrement protégées sont celles qui manufacturent les produits indigènes et qui peuvent se développer à l'avantage du pays. Les cultivateurs ont de nouveaux marchés pour le blé, l'orge, le jambon, le bacon, les œufs, le fromage, le tabac, les légumes et fruits en conserves; les animaux de boucherie, les patates, etc.

L'industrie forestière et l'agriculture sont au Canada les deux piliers essentiels de notre régime économique. On a vu que sous l'administration King, l'agriculture avait été considérablement contrariée dans son développement tant à cause de la mévente de notre blé, de la défaillance de notre industrie laitière, qu'à cause de la perte de presque tous les marchés extérieurs pour nos produits agricoles.

### Industrie forestière

On peut dire la même chose de notre industrie forestière. Elle représente un capital d'un billion et demi de dollars et emploie normalement tout près de 245,000 hommes. La production du bois au Canada est tombée de 4,741,000 pieds en 1929 à 2,500,000 pieds en 1931. Ce qui veut dire que pendant les trois dernières années du régime King, l'activité forestière au Canada s'est avilie de 50 pour cent. Cela tient surtout au fait que les Etats-Unis nous ont brutalement fermé leur marché et que l'on a laissé la Russie nous enlever notre clientèle anglaise. Qu'ont fait nos adversaires pour réagir contre cette politique néfaste? Où sont leurs actes?

A la Conférence impériale de 1932, l'honorable M. Bennett exigeait du gouvernement anglais que des concessions tarifaires nous fussent accordées et que le bois canadien eût sur le marché anglais la préférence sur celui de la Russie.

Déjà ces accords ont permis à la Colombie-Britannique d'augmenter considérablement ses exportations de bois en Angleterre et, tout récemment, la Maison Price de Québec obtenait de ses clients anglais une commande de 25 millions de pieds de bois.

### Traité de commerce franco-canadien

Le traité de commerce que le Canada vient de signer avec la France nous permettra d'accroître nos exportations de blé, de saumon en conserve et de tabac. C'est surtout pour ces trois produits que le nouveau traité a son importance. En effet, jusqu'à ces derniers temps, la France imposait un tarif de \$1.70 le minot sur le blé canadien. En vertu du nouveau traité, le Canada tirera avantage des décrets du gouvernement français qui permet aux meuneries d'importer une

quantité limitée de blé étranger. Toutefois, nous ne pouvons pas prévoir que le Canada exportera une quantité considérable de blé en France puisque ce pays s'applique maintenant à encourager la culture domestique du froment.

Jusqu'ici, la France achetait presque tout son saumon en conserve du Japon et elle s'est même engagée dernièrement à l'importer presque uniquement de ce pays. Cette entente expire en septembre prochain. A partir de cette date, le Canada grâce aux concessions tarifaires obtenues reprendra en France le marché qu'il avait perdu.

Les planteurs de tabac trouveront aussi leur profit, puisque le gouvernement canadien, par son digne représentant, M. Cahan, est parvenu à convaincre le gouvernement français que le Canada peut produire un tabac de qualité supérieure.

Il y a 20 ans, un représentant français est venu au pays et a fait rapport que notre tabac n'était pas de qualité exportable.

M. Cahan a exposé au gouvernement français ce que nous avons fait pour améliorer notre production et il est certain que les planteurs canadiens trouveront un important débouché dans la République française. Cependant, je dois ajouter que les planteurs du Québec doivent s'efforcer davantage d'améliorer leur tabac de façon à ce qu'il puisse répondre aux conditions de nos marchés.

En retour de ces concessions et de bien d'autres, le Canada accorde à la France un tarif de faveur pour ses vins, ses produits pharmaceutiques, sa parfumerie, ses livres et ses instruments chirurgicaux. Les objets religieux entreront au Canada en franchise. Quel dommage, un préjugé de moins à exploiter!

De l'aveu de tous ceux qui ont étudié la question sérieusement, le traité franco-canadien signé par MM. Bennett et Cahan, est la meilleure entente commerciale que nous ayons encore faite avec la France. Et que n'a-t-on pas dit contre le gouvernement Bennett à propos de l'abrogation du vieux traité qui favorisait à notre détriment vingt autres pays!

Le gouvernement Bennett était l'ennemi de la France! criait-on.

Quel a été le résultat de la politique du gouvernement?

Sa besogne n'était pas facile.

Maurice Guénard, dans la Revue de France, disait:

### Opinion de Maurice Guénard

“Il en va au Canada comme ailleurs. La tâche la plus rude est de s'affranchir du déterminisme des faits politiques, économiques et sociaux. Reconnaissons même qu'elle y est plus difficile qu'en tout autre pays. Le Canada ne peut rien contre le désordre économique des Etats-Unis dont les vagues déferlent sur ses frontières comme celles des grands lacs dans la bourrasque.

“Il ne peut rien contre la faiblesse du sterling anémié, ni contre les menaces du tarif anglais qui se hérise en porc-épic et ne permet plus aux marchandises d'approcher. Il ne peut rien — lui, le quatrième producteur du monde (par tête d'habitant) — contre la pléthore des marchés qui se ferment, laissent pourrir à quai l'arachide africaine, brûlent le café du Brésil dans les locomotives et abandonnent le blé américain comme nourriture au bétail.

“Il ne peut presque rien, mais il fait bravement face au destin surveillé mais non pas entravé par une opposition consciente du danger. Il se bat contre le chômage et fait de son mieux pour ne pas l'élargir en le secourant. Il pratique une coupe de 43 millions de dollars en économies dans le budget, réduit les salaires des fonctionnaires, des parlementaires et des ministres. Il obtient une balance commerciale favorable. Il réussit des emprunts d'amortissement qui donnent de l'aisance à la trésorerie.

“Plus la crise mondiale avancé vers son terme, plus on constate au Canada la puissance des forces de résurrection: “un optimisme jeune et hardi tout d'abord, des ressources naturelles d'une étonnante richesse, l'afflux des capitaux étrangers, et cette force que confère une opinion

publique, unanimement favorable, venu du monde tout entier."

"L'heure du Canada viendra bientôt, cela ne fait pas de doute. La difficulté est de savoir quelle marche l'aiguille devra faire encore sur le cadran pour que cette heure retentisse joyeusement."

Voilà certes un beau témoignage et en même temps une prédiction en voie de réalisation.

### Produits canadiens en Angleterre

Le Royaume-Uni est le plus grand importateur de l'univers.

Les Dominions, généralement parlant, tout en ayant accordé des préférences au Royaume-Uni, ont en même temps manifesté un fort désir d'abriter leurs propres industries manufacturières derrière des murs tarifaires que les préférences n'ont pas toujours permis d'escalader. Ce développement a été particulièrement rapide en ces dernières années, et en conséquence, la situation actuelle est beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'était du temps de Joseph Chamberlain.

De tous côtés il a été reconnu que, dans toute concession faite à la Conférence, les Dominions doivent protéger d'une manière adéquate celles de leurs industries fonctionnant avec efficacité dans leurs frontières. Ils importaient encore des pays étrangers de grandes quantités de marchandises que le Royaume-Uni pouvait leur fournir, mais la question à établir était celle-ci: jusqu'à quel point était-il sage de détourner ce commerce à l'avantage du Royaume-Uni?

C'est pourquoi la tâche de la Conférence était de concilier par la discussion et le contact personnel des nombreux intérêts représentés et, là où possible, de découvrir des avenues et rédiger des formules acceptables aux différentes délégations en vertu desquelles les préférences mutuelles stimuleraient les échanges entre les unités de l'Empire, tout en nuisant le moins possible à leurs intérêts extérieurs ou locaux.

## L'œuvre de la Conférence

Quatre ententes commerciales entre le Canada et autres pays de l'Empire sont issues de la Conférence Economique Impériale.

Voici d'après le ministère du Commerce la position du Canada sur le marché britannique.

Les bénéfices résultant des préférences substantielles accordées par le Royaume-Uni en vertu de la loi des droits d'importation, en attendant les résultats de la Conférence se sont immédiatement reflétés dans les chiffres de notre commerce extérieur à une heure où notre commerce avec les Etats-Unis avait été péniblement frappé, et il devint visible que la Conférence ne pouvait être un succès si elle n'assurait pas au Canada au moins la continuation des préférences, et, là où possible, leur extension à des produits qui n'en jouissaient pas déjà. La délégation canadienne a réussi non seulement à obtenir la continuation des préférences dans la plupart des cas pour une période de cinq ans, mais aussi à en élargir grandement la portée. Le cultivateur, qu'il produise du grain ou qu'il se livre à la culture mixte et élève des bestiaux et des porcs, qu'il produise du beurre et du fromage, des fruits, du tabac ou qu'il fasse simplement de l'élevage, aura comme résultat un meilleur marché pour ses produits. L'activité sera stimulée dans les chantiers de bois de l'Est du Canada et de la Colombie Britannique parce que le marché anglais, où le bois canadien ne pouvait concurrencer le produit russe, lui est maintenant largement ouvert. Les grandes mines de métaux communs ainsi que les affineries du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie Britannique profiteront des préférences sur le cuivre, le plomb et le zinc, qui compenseront en grande mesure la position désavantageuse dans laquelle elles avaient été placées récemment sur le marché des Etats-Unis. L'industrie poissonnière du Canada, qui a été gravement affectée par la dépression, devrait aussi profiter de la préférence qui lui est accordée. Nos industries manufacturières bénéficieront des avantages obtenus sur un plus vaste marché impérial, et elles devraient être en état de capturer une large part de cette portion du commerce des Etats-Unis pour lequel elles sont en état de concurrencer contre le manufacturier du Royaume-Uni.

Les effets de ces préférences seront cumulatifs et à mesure que les nouveaux chenaux du commerce auront été creusés et élargis. Quand nos producteurs et exportateurs auront eu le temps de coopérer et de profiter de ces nouvelles occasions et d'apprendre à n'envoyer que les meilleures qualités de nos produits, et à garantir un approvisionnement continu et bien conditionné, les bénéfices réels deviendront plus apparents.

Les exportations domestiques aux pays de l'Empire britannique durant les quatre premiers mois de 1933 sont d'une valeur de \$53,173,474, comparativement à \$49,714,283 la période correspondante de 1932, soit un gain de \$3,459,191 ou presque 7 p.c.

#### **Orge du Canada en Grande-Bretagne**

Les importations britanniques d'orge des quatre mois de 1933, placent les Etats-Unis au premier rang avec 1,193,144 qtx, la plus forte quantité depuis des années. La Russie seconde avec 650,708 qtx, les plus élevées depuis 1931, le Canada troisième avec 325,494 qtx, tandis qu'avec moins de la moitié il était cinquième en 1932 et moins du cinquième de cette quantité en 1931 ou 77,891, il était septième.

#### **La farine du Canada première sur les marchés britanniques**

La farine de blé du Canada est encore fortement en avant sur les marchés britanniques. Durant les premiers quatre mois de 1933, les importations de provenance canadienne se totalisent par 1,127,579 qtx, celles de l'Australie secondes avec 743,236 qtx. Durant les quatre mois de 1932, l'Australie était à la tête sur les marchés britanniques avec 1,355,505 qtx et le Canada second avec 820,604.

#### **Bacon du Canada en Grande-Bretagne**

Le Canada occupe la sixième place sur les britanniques avec le bacon durant les quatre premiers mois de 1933 et la seconde avec le jambon. La quantité de bacon était 94,917 qtx. Dans la même période de 1932, il était le septième avec 57,275 qtx et très bas sur la liste en 1931. Les importations britanniques de janvier et avril cette année se totalisent par 3,166,261 qtx; de ce nombre, le Danemark a fourni 1,964,082

qtx, la Pologne, 338,518, la Hollande, 337,173, la Lithuanie, 159,682 et la Suède, 129,004.

#### **Production du lait concentré**

La production de lait concentré en avril était de 7,214,503 livres, comparativement à 5,031,005 le mois précédent et 7,817,631 livres en avril 1932. Le lait évaporé est le principal item avec 4,770,108 livres, soit un accroissement sur le mois précédent de 80 p.c. De janvier à avril de la présente année, la production de lait évaporé s'élève à 11,267,135 livres.

La quantité de lait évaporé exportée en avril dernier est presque trois fois celle de l'année dernière, mais les exportations de lait condensé et de poudre de lait ont été moindre. Les importations de lait concentré sont comparativement minimes, en avril elles s'élevaient à 5,516 livres seulement.

#### **Exportations de bois canadien**

En avril, les exportations de bois canadien, madriers et planches, se totalisent par 33,735 M.p. d'une valeur de \$536,998, comparativement à 60,460 en mars et 42,595 en avril 1932. Le volume expédié à la Grande-Bretagne était 10,650 M.p., aux Etats-Unis 10,592 et à l'Australie 6,533. Le sapin Douglas équarri envoyé à l'Australie représente 1,841 M.p. et au Japon 1,681.

### **Retour prochain de la prospérité**

Je donne ces chiffres en vue de démontrer que le Canada reprend ses activités commerciales et combien nous avons raison de croire au retour prochain de la prospérité.

Il ne faut point oublier qu'un marché fort avantageux s'offre à nos pommes canadiennes et autres fruits frais de notre pays par leur entrée libre en Angleterre.

Deux experts de commerce calculent qu'au delà de 40,000 têtes d'animaux seront expédiées en Grande-Bretagne cette année. Durant les 12 mois se terminant le 1er mars, le Canada en a vendu à la Grande-Bretagne pour \$16,568,000, sur les \$54,172,000 de notre exportation totale.

L'hon. M. King et ses fougueux lieutenants ne vous diront pas cela. Oh! non!

Je ne sais pas s'ils vous diront encore: Les accords impériaux vont nous empêcher d'échanger nos produits avec ceux des Etats-Unis. Le gouvernement, ont-ils dit, a lié le Canada à l'Empire, au détriment des avantages que nous aurions à échanger avec nos voisins. Rien de moins exact. Encore de la tromperie. Un quart seulement de nos produits échangeables sont compris dans les accords impériaux. La balance est libre. D'ailleurs, la récente invitation des Etats-Unis démontre combien futile était cette prétention de nos adversaires.

La conséquence de notre politique, nous la trouvons dans les dernières statistiques qui accusent une augmentation dans la construction, les exportations des produits de la ferme, le volume et la valeur des parts des industries, des utilités publiques et des mines sur le marché canadien, d'après une revue hebdomadaire du ministère du commerce.

Le rapport mensuel du bureau des statistiques dit que le Canada doit encore faire face à bien des difficultés, par suite de la dépression économique, mais que les statistiques les plus récentes indiquent que le pire temps est passé. Il s'agit de coopérer avec bonne volonté au réajustement nécessaire.

Récemment, le *Citizen*, organe de M. King, depuis 1925, ne pouvait s'empêcher de dire dans un article de fond.

**"Il est juste de reconnaître que M. Bennett a conservé la confiance du peuple canadien en dépit des influences contrariantes dans tous les domaines depuis trois ans. Et cela parce qu'il a prouvé hors de tout doute qu'il est prêt à se sacrifier pour le bien du Canada.**

**"Aucun homme d'Etat n'a fait preuve d'un pareil courage dans l'adversité; aucun chef politique n'a plus que lui placé les intérêts nationaux au-dessus des intérêts de parti."**

C'est pour cette raison, Mesdames et Messieurs, que je vous demandais de souhaiter au premier ministre de notre pays, un bon séjour à Londres et un heureux retour à Ottawa où sa présence est essentielle.

Il est bon qu'il sente bien la confiance et l'esprit de justice de ses concitoyens. Notre pays n'en retirera que de plus grands bénéfices.

Plus sera grand le prestige que lui donnera ce témoignage, plus le pays bénéficiera du patriotisme et des talents de son chef.



It is not for the purpose of the present report to discuss the  
various methods of determining the relative humidity of the air  
in a room, but to give a general idea of the principles involved.

The most common method is that of the wet-bulb thermometer.  
This consists of a thermometer bulb surrounded by a wick of  
fine cotton wool, which is kept constantly moist by a reservoir  
of water. The temperature of the wet bulb is lower than that  
of the dry bulb, and the difference between the two is a  
measure of the relative humidity of the air.

The wet-bulb thermometer is used in conjunction with a  
psychrometer, which is a device for measuring the relative  
humidity of the air. The psychrometer consists of two  
thermometers, one of which is a wet-bulb thermometer, and  
the other is a dry-bulb thermometer. The difference between  
the two is a measure of the relative humidity of the air.

The wet-bulb thermometer is also used in conjunction with  
a hygrometer, which is a device for measuring the relative  
humidity of the air. The hygrometer consists of a coil of  
hair, which is stretched between two points. The length of  
the hair varies with the relative humidity of the air, and  
this variation is measured by a scale.

The wet-bulb thermometer is also used in conjunction with  
a dew-point hygrometer, which is a device for measuring the  
dew-point of the air. The dew-point is the temperature at  
which the air becomes saturated with water vapor, and the  
dew-point hygrometer is a device for measuring this temperature.

The wet-bulb thermometer is also used in conjunction with  
a psychrometer, which is a device for measuring the relative  
humidity of the air. The psychrometer consists of two  
thermometers, one of which is a wet-bulb thermometer, and  
the other is a dry-bulb thermometer. The difference between  
the two is a measure of the relative humidity of the air.

The wet-bulb thermometer is also used in conjunction with  
a hygrometer, which is a device for measuring the relative  
humidity of the air. The hygrometer consists of a coil of  
hair, which is stretched between two points. The length of  
the hair varies with the relative humidity of the air, and  
this variation is measured by a scale.

The wet-bulb thermometer is also used in conjunction with  
a dew-point hygrometer, which is a device for measuring the  
dew-point of the air. The dew-point is the temperature at  
which the air becomes saturated with water vapor, and the  
dew-point hygrometer is a device for measuring this temperature.

# Le chômage et les gouvernements



Conférence prononcée par l'honorable  
Arthur Sauvé à l'Idée Conservatrice,  
le 22 juin 1933, au poste CHLP.

# Le chômage et les gouvernements

Conférence donnée par l'auteur  
à la Sorbonne le 27 juin 1925, au Centre C.F.P.

# PRESENTATION

par **Tanocrède Fortin**

*Mesdames et messieurs,*

*Le 8 juin dernier, il y avait 25 ans exactement que l'honorable Arthur Sauvé représentait les siens sans interruption, à la Législature d'abord comme député des Deux-Montagnes, aux Communes ensuite, comme député de Laval-Deux-Montagnes.*

*Vous vous rappelez qu'à cette occasion, l'Idée conservatrice inaugurerait, en l'annonçant et en la préfaçant, une série de conférences sur "Le Régime Taschereau, Régime de reculades." S'il en est un qui connaît, qui a combattu loyalement et dénoncé énergiquement les désastreux reculs au point de vue national, économique et financier, de l'administration de M. Taschereau, c'est bien l'ancien chef de l'Opposition provinciale, le ministre des Postes dans le gouvernement du Très Honorable R. B. Bennett.*

*En rappelant ainsi le 25<sup>e</sup> anniversaire de vie politique de M. Sauvé, c'était notre modeste et sympathique cadeau que l'Idée conservatrice lui offrait en attendant de pouvoir unir dans une manifestation nationale, son tribut de reconnaissance à ceux que la province toute entière projette de lui donner.*

*M.M. P.-A. Lafleur, député de Verdun, Jean-Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes et Hortensius Béique, député de Chambly — figures bien connues du ministre des Postes — ont tour à tour parlé*

du: "*Régime Taschereau, Régime de reculades*", sans cependant épuiser l'interminable sujet.

Notre ami Lafleur demandait à l'Idée conservatrice de consacrer l'une de ses causeries pour exposer en blanc et en noir la véritable attitude et la volte-face du premier ministre de la province de Québec relativement à la question des secours directs et les travaux de chômage. Peut-être, mesdames et messieurs, vous rappelez-vous que j'ai assuré alors au député de Verdun, en le remerciant en votre nom, que l'attitude de M. Taschereau sur la question du chômage et des secours directs sera bientôt exposée par quelqu'un qui connaît à fond le problème et qui connaît bien M. Taschereau.

Nous avons tenu parole et j'ai le grand plaisir de céder le microphone à l'honorable Arthur Sauvé, ministre des Postes du Canada qui étudiera devant vous la politique de secours.

# CONFERENCE

Mesdames, Messieurs.

Je dois à une autre gracieuse initiative de l'Idée conservatrice, l'occasion de compléter le travail dont j'ai donné ici la première partie, le 30 mai.

Je parlerai ce soir des mesures prises par le gouvernement Bennett depuis 1930 pour aider les provinces à soulager le chômage provoqué par la crise, et j'exposerai comment ces mesures ont été et sont encore faussement interprétées dans le but de plus en plus évident de tromper l'opinion publique, de la préjuger contre le gouvernement d'Ottawa et de se dérober aux responsabilités assumées par les autorités municipales et provinciales en vertu de lois relatives au chômage.

On cherche à faire croire que le gouvernement Bennett est coupable des abus que l'on a découverts dans l'application de la loi. C'est injuste. A cause de la crise dont souffrent tous les peuples, économiquement et moralement, notre pays n'est-il pas dans une situation telle qu'il devrait exiger inflexiblement de ses dirigeants, les meilleurs exemples de probité, d'ordre, de bonne volonté, de nobles efforts dans la coopération qui s'impose surtout à ses bons éléments!

## Les faits rétablis

Je ne désire nullement engager une controverse. Mais après ce qui a été dit et publié récemment contre le gouvernement dont je suis solidairement responsable, c'est mon devoir de rétablir respectueusement les faits devant l'opinion publique.

Le peuple a besoin d'être exactement renseigné. On peut se tromper et dire de bonne foi des choses inexactes, mais mentir délibérément, fausser la loi et les faits dans le but de fuir des responsabilités, de cacher des fautes et d'empêcher que le mérite d'un adversaire, pour ses bonnes actions, soit bien compris et reconnu par le peuple, c'est compliquer les problèmes et contribuer à faire croire davantage que la politique est la mère de tous les vices.

Citoyens qui m'écoutez, retenez bien ceci: Au sujet du secours, le gouvernement Bennett n'a pas dépensé un dollar sans la demande assermentée par le maire d'une municipalité intéressée et sans la recommandation officielle du gouvernement de la province où cette municipalité se trouvait située.

Le conseil municipal demandait; le gouvernement provincial approuvait et alors le gouvernement fédéral payait sa contribution fixée par la loi et basée sur le rapport des travaux exécutés dans la municipalité, rapport confirmé par l'autorité provinciale. Je le répète, les demandes et les représentations ont été faites par les municipalités et approuvées par les gouvernements provinciaux avant d'être acceptées par Ottawa. Toute demande de municipalité qui n'était pas assermentée et approuvée par le gouvernement provincial en vertu de la loi, n'était ni considérée ni acceptée par le gouvernement d'Ottawa.

S'il y a eu fraudes, fausses déclarations, vols, pillage, le gouvernement Bennett n'en est donc nullement responsable.

Les responsables, ce sont les municipalités qui ont mal administré les fonds et les gouvernements provinciaux qui n'ont pas sauvegardé l'intérêt public en négligeant d'exercer une surveillance suffisante dans l'emploi de l'argent.

### Les secours directs

On essaie de faire croire que le secours direct est une erreur commise par le gouvernement Bennett. Le secours direct a été proposé au gouvernement Bennett par une résolution d'une conférence des gouvernements provinciaux, en tête de laquelle était l'hon. M. Taschereau.

Le 4 juin, le premier ministre de Québec, à l'Assomption, dénonça le secours direct comme un régime néfaste, et le 8 juin, il ajoutait que ce régime avait été imposé par le gouvernement d'Ottawa qui préférait le système des secours directs. Cette affirmation est contraire aux faits, à la vérité, et aux principes de la loyauté. C'est ce que je vais établir.

Le 13 juin, cinq jours après la déclaration de M. Taschereau, le représentant du gouvernement de Québec, M. Guimont, écrivait aux secrétaires-trésoriers des municipalités, qu'il était en pourparlers avec Ottawa pour obtenir la prolonga-

tion des secours directs. Oui, cinq jours après la déclaration du premier ministre de Québec. Et cette lettre donne à entendre que si la municipalité ne recevait plus de secours directs, ce serait à cause du gouvernement d'Ottawa.

De pareils procédés ne peuvent produire que de l'injustice, du désordre, des désastres, et augmenter les souffrances du peuple.

### Les cinq projets de loi

Cinq projets de loi ont été adoptés par la Chambre pour soulager le chômage:

1<sup>o</sup> Bill No 2. "Loi allouant des secours pour remédier au chômage." Adoptée le 15 septembre 1930.

Le préambule se lit comme suit:

"Considérant que le chômage, qui est en premier lieu du ressort provincial et municipal, s'est tellement généralisé au Canada, qu'il constitue une question d'importance nationale et considérant qu'il est désirable que le gouvernement du Canada apporte des secours pour soulager le dit chômage; . . ."

En vertu de ce projet le gouvernement était autorisé à affecter vingt millions aux secours du chômage demandés par les municipalités et recommandés par les gouvernements provinciaux.

2<sup>o</sup> Bill 142: "Loi conférant certains pouvoirs au Gouverneur en son conseil pour remédier au chômage et aider l'agriculture et maintenir la paix, l'ordre et la bonne administration du Canada"—Adoptée le 1er août 1931.

Le préambule se lit, en partie, comme suit:

"Considérant qu'il est dans l'intérêt national que le Parlement **aide et supplée aux mesures de secours prises par les provinces** et autres corps de la manière que le Gouverneur en son Conseil peut juger utile. . ."

C'est la loi du blanc-seing — C'était la meilleure, si elle avait été bien appliquée partout. C'est aussi la politique suivie en Angleterre.

3<sup>o</sup> Bill 24: "Loi concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture." Adoptée le 1er avril 1932.

Cette loi prolonge l'application de la loi de 1931 jusqu'au 1er mai, 1932.

4<sup>o</sup> Bill 72: "Loi concernant les mesures de secours." Adoptée le 12 mai, 1932.

Le préambule se lit ainsi:

"Considérant que par suite de la persistante dépression économique mondiale, le retour à une situation économique plus normale a été retardé dans le Dominion du Canada; et considérant que les **provinces ont besoin d'aide** pour exécuter les mesures de secours nécessaires et pour faire face aux conditions financières qui peuvent surgir; et considérant qu'il est dans l'intérêt national que le **Parlement aide et supplée aux mesures de secours des provinces** et leur accorde l'assistance financière..."

C'est la loi du secours direct.

5<sup>o</sup> Bill 55: "Loi concernant des mesures de secours."

Adoptée le 27 mars, 1933, sous le même préambule que la loi précédente étant la même loi de secours.

Les cinq projets de loi adoptés par le Parlement fédéral pour soulager le chômage avaient pour objet d'**aider** financièrement les provinces qui ne pouvaient **SUPPORTER ELLES-MEMES** tout le fardeau du secours aux chômeurs.

Ce principe est clairement énoncé dans le préambule de tous les projets de loi depuis 1930. Il a été reconnu et appliqué par le gouvernement libéral, dont le chef, M. King, disait le 3 avril, 1930 ce qui suit:

### Déclaration de M. King sur le devoir du fédéral en matière de chômage.

"Lorsque dans une municipalité une situation devient trop sérieuse pour que les autorités régionales soient en mesure d'y faire face, le gouvernement de la province dans laquelle est située cette municipalité, est l'organisme auquel on devrait avoir recours en l'occurrence. C'est la manière de procéder que l'on a toujours suivie au Canada. Et lorsque les conditions empirent à tel point, disons dans une couple de provinces, que les autorités provinciales constatent qu'elles

ront dans l'impossibilité d'y faire face il peut arriver que le devoir incombe aux gouvernements de ces provinces de s'adresser au gouvernement fédéral; alors il appartient au pouvoir fédéral de tenir compte de ces demandes." (Aux Communes, 3 avril 1930.)

### Déclaration Bennett

Le 10 septembre, 1930, aux Communes, au cours du débat sur le projet de \$20,000,000, le nouveau premier ministre, l'honorable M. Bennett, déclarait:

"Ce fonds de 20 millions sera employé aux fins et selon les conditions qui pourront être approuvées par le Gouverneur en Conseil. Telle fut la méthode employée par le passé par le Parlement quand il eut à traiter cette question. On se rappellera qu'en 1920, c'est ainsi qu'on a dépensé deux millions ou plus, exactement \$1,850,000. On se rappellera que plus tard le gouvernement présidé par mon honorable ami, le Chef de l'Opposition, a fait voter, en faveur des provinces et des municipalités, des subventions équivalentes à un tiers des sommes que ces dernières dépenseraient pour certains secours.

"Nous n'entendons aucunement que le gouvernement fédéral s'occupe **directement de ces problèmes**. Ce sont là des problèmes qui **concernent** les provinces et les municipalités. On n'a jamais exprimé un doute là-dessus. Mais un problème local et provincial dans sa nature peut devenir un problème national et ce problème-là est devenu une question nationale. Sa solution exige la coopération des autorités nationales avec les autorités **locales et provinciales**."

Voilà qui est bien clair et juste.

Ces mesures de secours avaient été demandées par les ouvriers durant la dernière session du gouvernement en 1930.

### L'autorité locale doit porter la responsabilité.

Le 10 septembre, 1930, l'honorable M. Bennett ajoutait aux Communes:

"Nous n'entendons pas faire assumer par le gouvernement fédéral la responsabilité des travaux entrepris par les muni-

cipalités et les provinces. A elles de déterminer la mesure de secours qui s'impose."

Voilà qui définit clairement la responsabilité dans l'application de la loi.

Ce n'est pas tout.

Ecoutez bien, vous surtout qui avez voulu faire croire et vous qui avez trop facilement cru que le gouvernement Bennett était responsable de tous les maux, écoutez bien encore cette déclaration du chef du gouvernement.

### **"C'est la province qui doit contrôler les dépenses de ses municipalités."**

L'honorable M. Elliott, ancien ministre du gouvernement King, posait la question suivante:

"Puis-je savoir du premier ministre s'il y a quelque restriction imposée relativement à la partie de cette somme de 20 millions de dollars qui sera dépensée par les provinces ou sous la direction des autorités provinciales et la partie qui sera déboursée sous la direction du gouvernement fédéral?"

L'honorable M. Bennett: — "Du tout: nous sommes d'avis que les provinces elles-mêmes seront les meilleurs juges de savoir jusqu'à quel point elles pourraient engager leur crédit. Mon honorable ami, qui a acquis beaucoup d'expérience en droit municipal, n'ignore pas, sans doute, que le pouvoir d'emprunt des municipalités est limité, car elles sont tenues d'obtenir l'assentiment de certaines autorités provinciales avant de pouvoir contracter des emprunts. Conséquemment loin de tenter de limiter ou de diminuer d'aucune façon l'exercice des pouvoirs d'emprunt dont jouissent respectivement les municipalités ou les provinces, les autorités fédérales sont plutôt disposées à les aider jusqu'au point où elles jugeront à propos d'engager leur crédit, étant donnés les faits qu'elles feront valoir relativement à la situation qui existe." (10 septembre — Journal des Débats 1930).

N'était-ce pas le langage du bon sens, de la logique ?

### **Le chômeur qui a droit au secours**

Les lois fédérales du chômage définissent que le chômeur qui a droit au secours est celui qui travaillant dans une usine a

été congédié à cause de la diminution des employés ou par la fermeture de cette usine.

Une autre loi s'appliquait à l'agriculture menacée de ruine par la dépression.

Pour avoir de l'argent des gouvernements, certaines autorités municipales ont fait sous serment de fausses déclarations. Il y a eu aussi détournement de fonds. Des sommes considérables ont été englouties dans des travaux qui n'étaient ni nécessaires, ni urgents. Cela a conduit des municipalités à une faillite désastreuse et un grand nombre d'autres sont aujourd'hui dans des embarras financiers.

### **Attitude de M. Taschereau**

A la conférence interprovinciale à Ottawa, les provinces ont réclamé le secours direct. Quel en a été le résultat? "Néfaste"? dit l'honorable M. Taschereau. Je n'ai pas mission de le contredire sur ce point. Mais à qui est la faute? Le premier ministre méprise ce qu'il a demandé.

L'honorable M. Taschereau s'est déclaré en trois circonstances particulières en faveur des secours directs de préférence aux travaux publics comme méthode de soulagement au chômage:

1<sup>o</sup> A la conférence interprovinciale du 8 avril 1932; 2<sup>o</sup> A l'entrevue de la commission échevinale de Montréal, le 22 novembre 1932; 3<sup>o</sup> A la conférence interprovinciale du 17 janvier, 1933. Et il n'a jamais fait de représentation à Ottawa pour que l'on abandonne cette méthode.

### **La conférence du 17 janvier 1933**

Voici maintenant ce que dit le ministre de la Colonisation, M. Laferté:

"Lors de la dernière conférence interprovinciale à Ottawa, le 17 janvier 1933, je faisais partie du comité chargé de l'étude de la question du chômage. Toutes les provinces se sont prononcées contre l'entreprise de travaux publics auxquels elles disaient préférer les secours directs".

Telle est la déclaration de l'hon. M. Laferté, à la législature de Québec, le 23 février dernier.

Quelle est donc la position de l'honorable M. Taschereau au sujet du chômage? Ou plutôt quelles sont ses contradictions?

### Flagrantes contradictions

Voici l'engagement que le premier ministre de Québec prenait à Saint-Raymond au sujet du chômage, avant les fameuses élections provinciales de 1931:

"Nous ne forcerons pas, dit-il, les municipalités à s'endetter. La province de Québec est capable de faire vivre sa population. Les trois ministres les plus susceptibles de faire travailler (Colonisation, Voirie, Travaux Publics) recevront tout l'argent nécessaire pour cela. Nous sommes dans une excellente situation financière. Si le chômage s'aggrave, le gouvernement provincial y remédiera à ses frais". (La "Presse", 15 juin 1933).

Qu'est-il arrivé?

Sous l'empire de la loi des travaux publics, les municipalités de Québec se sont endettées d'environ \$5,000,000 jusqu'au 31 mars 1932.

Sous l'empire de la loi de secours direct elles se sont endettées d'environ \$2,500,000 jusqu'au 31 mars 1933. Voilà ce qui est arrivé après les élections, et ce qui est bien différent du langage tenu avant ces élections.

Quant au budget de dépenses des trois départements: Colonisation, Voirie et Travaux Publics, il était de \$32,091,391 en 1931-32 (année d'élection) et de \$13,147,907 en 1932-33, année après la promesse à Saint-Raymond. Soit plus de 18 millions de moins après les élections.

M. Taschereau a-t-il vu juste au sujet du secours direct? Ses dernières déclarations sont-elles dans leur esprit conformes aux faits? Pourquoi tenter de faire croire que le gouvernement Bennett est responsable du résultat de la loi du secours?

Voici une déclaration de l'honorable M. Gordon, ministre du Travail, aux Communes, le 22 novembre 1932, page 1559 du Hansard, version française:

## La conférence du 8 avril 1932

“Au printemps de cette année, 1932, dit M. Gordon, les municipalités par tout le Dominion, et les provinces, ont constaté que les travaux entrepris pour secourir les chômeurs devenaient rapidement une charge si lourde que les municipalités et les provinces se trouvaient menacées d'être appauvries à tel point qu'elles ne pourraient plus assumer cette responsabilité. Diverses communications ont signalé cet état de choses au gouvernement d'Ottawa et ce dernier, comme il n'a jamais manqué de faire depuis qu'il est arrivé au pouvoir, a invité aussitôt les premiers ministres des diverses provinces à se réunir en conférence à Ottawa et à déterminer ce qu'il fallait faire pour que la population canadienne ne souffrît pas du manque des objets nécessaires à la vie, et en même temps tenter d'élaborer un projet qui ne dépassât pas le pouvoir financier des intéressés. Grâce à cette invitation la conférence a eu lieu en cette ville le 9 avril dernier, je crois. Toutes les provinces canadiennes y étaient représentées et toutes les difficultés de la situation ont fait l'objet de discussions prolongées. L'avis unanime des différentes provinces était qu'elles ne sauraient assumer, sur une même échelle que l'année précédente, la responsabilité financière des travaux entrepris pour combattre le chômage. Le gouvernement a pris note de tous ces exposés”.

Le 1er juin 1932, une délégation des membres de l'exécutif de Montréal soumet au gouvernement provincial des projets de travaux de chômage d'une valeur de \$20,000,000. Québec a répondu que l'on ne ferait pas de travaux cette année. (La “Presse”, 1er juin 1932).

L'honorable M. Lapierre a affirmé, à une délégation d'ouvriers qui l'a rencontré à Thetford Mines, le 2 juin, que Québec attendait la décision d'Ottawa en ce qui regarde les travaux de chômage. (La “Presse”, 2 juin 1932).

## M. Taschereau se déclare en faveur des secours directs

Voici un compte rendu du “Devoir” du 22 novembre 1932: “La commission échevinale du chômage s'est présentée ce matin, chez le premier ministre Taschereau, aux bureaux du

gouvernement, sous la direction de M. A.-A. Desroches...  
"M. Desroches fait remarquer que le système de secours directs est néfaste au point de vue social et qu'il faut faire des travaux.

"M. Taschereau admet que les travaux sont préférables pour le moral de la population, mais par suite des salaires élevés, des réclamations, etc., il reste qu'actuellement \$1.00 en secours direct vaut trois dollars en travaux pour la subsistance des chômeurs. "De toute façon, déclare le premier ministre, la province ne peut donner d'autres millions car sa population est taxée à la dernière limite."

Voici, d'après le "Canada", la réponse de M. Taschereau à la Ligue du Progrès civique qui demandait des travaux publics à Montréal:

"Le Premier ministre tient à faire remarquer que, si des travaux sont approuvés, il faudra que les gouvernements, fédéral et provincial, ainsi que la ville de Montréal, s'entendent pour fixer l'échelle des salaires qui devront être payés aux ouvriers pour ces travaux. Comme les autorités municipales l'ont laissé entendre, la Métropole est prête à payer l'achat des matériaux, mais voudrait que le gouvernement fédéral et celui de Québec contribuent pour chacun un tiers des salaires.

— Cela nécessitera encore le déboursement de plusieurs millions de dollars, fit remarquer le premier ministre et, dans l'état où se trouvent les finances, il faut tenir compte de bien des considérations avant d'engager de nouveaux capitaux dans des projets onéreux. (Le "Canada", 14 décembre 1932).

Quelques jours plus tard, M. Taschereau dit que l'on peut entreprendre des travaux.

Rien n'empêche, légalement parlant, le gouvernement fédéral d'autoriser des travaux de chômage dont il paierait le tiers du coût, déclarait l'hon. M. Taschereau, de passage ce matin aux bureaux du gouvernement provincial, à Montréal, au représentant de la "Presse". (La "Presse", 27 décembre 1932).

Dans une entrevue aux journaux, le 30 janvier dernier, M. Taschereau dit qu'en vertu de l'entente 1933 on peut entreprendre des travaux.

"En vertu de l'entente conclue à la récente conférence interprovinciale, dit-il, Ottawa aussi bien que Québec, auraient admis qu'en certains endroits les secours directs répondent aux exigences locales, cependant qu'ailleurs il serait préférable de leur substituer des travaux. Il appartient donc aux municipalités elles-mêmes tout d'abord, de dire quels sont leurs besoins auxquels les gouvernements fédéral et provincial accorderont toute l'attention voulue". (La "Presse", le 30 janvier 1933).

### **"Secours direct — Régime néfaste"**

Mon honorable ami de Québec est maintenant contre le secours direct. Il le dénonce, il le maudit.

D'abord, dit-il, à l'Assomption, le 4 juin, les gouvernements ont essayé des travaux qui ont coûté très cher et ne donnant pas toujours des résultats qui justifiaient les montants dépensés. Et l'an dernier, ajoute-t-il, les divers gouvernements du Canada, d'accord avec le gouvernement fédéral, en sont venus à la conclusion de donner des secours directs. Régime mauvais que celui des secours directs. Régime qui enlève à l'ouvrier le sens de l'honneur, si je peux dire, régime qui fait de l'homme un mendiant. Secours directs, régime qui crée chez celui qui les reçoit l'idée que l'Etat lui doit tout. Régime qui ne remédie qu'en partie et en très petite partie, aux maux dont souffre le peuple. Il est question de revenir aux travaux. Le gouvernement de Québec en est. Il est heureux d'essayer de s'entendre avec Ottawa à ce sujet."

Vraiment ?

Mais M. Taschereau refuse de prendre l'initiative pour abandonner les secours directs.

"En ce qui concerne, dit-il, les travaux susceptibles de remédier au chômage, l'initiative à prendre doit venir des municipalités." (La "Presse", 30 janvier 1933).

Le premier ministre est-il vraiment contre le secours direct ?

Quelle a été son attitude à la dernière session de Québec ?

Le gouvernement de Québec n'a pas fait de représentations à Ottawa pour que l'on abandonne la méthode de ces secours ?

Le 2 mars, 1933, M. le Dr Léo Duguay, député du Lac St-Jean, inscrivait au feuilleton des Communes une motion demandant la production d'un document montrant "si des représentations ont été faites par le gouvernement de Québec pour que l'on abandonne la méthode des secours directs et que l'on revienne à celle des travaux publics."

Le 12 avril 1933, le gouvernement répondait: — "Antérieurement à l'adoption de la loi de secours de 1932 une conférence a été tenue à Ottawa à laquelle toutes les provinces étaient représentées. A cette conférence, les provinces, dont Québec, ont exprimé l'avis que la situation ne leur permettait plus de dépenser pour les travaux publics et qu'il était désirable que le gouvernement fédéral contribue aux dépenses du secours direct."

### La résolution Legault à Québec

Le 8 avril 1933, M. A.-A. Legault, député libéral de Gatineau, a inscrit au feuilleton de l'Assemblée législative de Québec, la résolution suivante:

"Cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, pendant cette session, afin de remédier au chômage, prendre les mesures nécessaires de substituer dans toute la mesure possible, le secours direct, par des travaux de colonisation, et de voirie et des travaux publics et par des travaux nécessaires à l'agriculture."

Cette résolution, le premier ministre l'a fait passer inaperçue et elle ne fut jamais débattue. — Pourquoi le chef du gouvernement ne l'a-t-il pas appelée? Pourquoi ne l'a-t-il pas soumise à la considération de la Chambre? Pourquoi l'a-t-il laissé mourir sans même donner à son proposeur l'occasion de l'expliquer à la Chambre et d'en demander l'adoption?

Le gouvernement de Québec est-il en faveur ou non du secours direct ?

## Lettre de M. Guimont

Voici maintenant que le sous-directeur des secours du gouvernement de Québec écrit au secrétaire-trésorier d'une municipalité la lettre suivante, datée du 13 juin, 1933:

Mardi 13 juin, 1933. — Je désire vous dire que nous sommes actuellement en pourparlers avec les autorités fédérales afin d'obtenir la **prolongation de l'entente relativement aux secours directs** et que d'ici à ce qu'une décision soit prise nous ne pouvons prendre d'action définitive et toute distribution de secours directs est à la seule charge de la municipalité." (Michael L. Guimont, sous-directeur des secours contre le chômage).

Maintenant, passons aux démarches qui se font présentement pour remédier aux abus du passé et aussi pour améliorer le sort des chômeurs.

Le gouvernement de Québec est, dit-on, en pourparlers avec celui d'Ottawa au sujet de l'entente qui sera signée pour l'année 1933.

C'est vrai. Mais comment? Et par quels procédés?

## Montréal et Québec étaient exclus?

M. Taschereau a soumis aux autorités fédérales un programme de travaux publics qui exclut totalement des villes comme Montréal et Québec. Je suis informé par le ministère du Travail à Ottawa que ces deux villes ont de plus reçu avis que le provincial ne contribuera plus aux secours directs.

Ottawa a **répondu** à M. Taschereau tout simplement ceci:—

Que son programme de travaux publics n'est pas acceptable par le gouvernement fédéral parce qu'il exclut Montréal et Québec où se trouvent la majorité des chômeurs.

De plus, les autorités d'Ottawa ont clairement dit au gouvernement de Québec que les travaux publics seront approuvés à la condition qu'ils soient des travaux nécessaires, qu'ils soient destinés à soulager le chômage et enfin que ce soit des travaux auxquels le fédéral puisse contribuer financièrement.

Les autorités d'Ottawa attendaient toujours la réponse du gouvernement de Québec.

Et pendant ce temps-là que se passa-t-il dans la province? Montréal élabore un programme et se dit prête à commencer des travaux publics de cinq millions et dans 24 heures on dit aux chômeurs que l'on attend la réponse d'Ottawa.

A Québec, le maire Lavigueur est averti que le gouvernement provincial ne contribuera plus aux secours directs et les travaux sont suspendus. Le gouvernement de Québec, par son sous-ministre des travaux publics, persiste à répondre encore aux chômeurs que l'on attend la réponse d'Ottawa? Pourquoi parler ainsi? Pourquoi ne pas dire franchement la vérité?

### La vérité aux chômeurs

Il est temps qu'on la dise cette vérité aux chômeurs de Québec et de Montréal.

Je le répète, la politique des travaux publics pour soulager le chômage a été inaugurée par les autorités fédérales en 1930. Elle a été abandonnée en 1932 à la demande de M. Taschereau lui-même qui préférait alors les secours directs.

Maintenant M. Taschereau veut revenir à la politique fédérale des travaux publics.

Il a soumis un programme "préliminaire" de travaux publics qui comporterait une dépense totale d'environ 25 millions dont plus de 10 millions seraient contribués par Ottawa.

Le gouvernement d'Ottawa a répondu à celui de Québec que d'abord la proposition soumise comporte en elle-même un aveu des autorités provinciales de leur incapacité de soulager le chômage sans l'aide du fédéral; ensuite, que le gouvernement de Québec est disposé cette année à abandonner la politique de secours directs que M. Taschereau a proposée à la conférence du 8 avril 1932 et veut maintenant revenir à la politique fédérale des travaux publics inaugurée en 1930.

Au sujet de la proposition de Québec, le gouvernement d'Ottawa prétend, avec preuves à l'appui, que plus de la moitié des travaux publics proposés sont strictement du ressort du gouvernement provincial — comme par exemple

la construction du pont de l'Île d'Orléans et des édifices provinciaux (palais de justice et autres).

### Promesses électorales

Tous ces travaux étaient projetés et promis aux élections de 1927, par conséquent avant même que la crise du chômage devienne aiguë. La demande du gouvernement de Québec est contraire à la politique émise par l'honorable M. King, sur l'aide fédérale aux provinces pour le chômage.

En 1927, l'honorable M. King, premier ministre, soutenait en Chambre que les provinces comptaient trop sur le trésor fédéral pour des travaux qui devaient être construits par elles-mêmes, à même leurs propres revenus.

Ottawa se demande, avec raison, si le gouvernement de Québec est incapable de financer ses travaux purement provinciaux et si c'est le désir de Québec que le trésor fédéral contribue aux dépenses du provincial.

De plus on propose de dépenser 2 millions et demi environ pour la route Trans-Canada, mais une forte partie de cette dépense sera affectée aux expropriations!

Ottawa répond que les deniers publics votés pour secourir les chômeurs ne doivent pas servir à faire des expropriations.

Quant aux secours directs que l'on retienne bien ceci — le gouvernement de Québec avant même d'avoir reçu la réponse d'Ottawa, a avisé un grand nombre de municipalités que le provincial n'y contribuerait plus.

Voici ce que les autorités fédérales ont répondu au gouvernement provincial:

La proposition omet totalement de tenir compte d'un point essentiel, celui de l'aide aux chômeurs. Cette proposition répond Ottawa, est une liste de travaux purement provinciaux et de promesses d'élections auxquelles les autorités fédérales ne sont pas intéressées.

Le programme des travaux publics du gouvernement de Québec ne tient pas compte de la situation des chômeurs dans les grandes villes, et c'est aussi pour cette raison qu'Ottawa refuse de donner son approbation.

Mais les grands centres! N'est-ce pas là que se trouvent, que se réfugient la masse des chômeurs?

### La réponse de M. Taschereau

Les autorités fédérales attendaient la réponse de M. Taschereau ou de son ministre des Travaux Publics. Cette réponse partie de Québec hier est arrivée ce matin à Ottawa. M. Taschereau avoue maintenant ni plus ni moins que l'attitude du gouvernement d'Ottawa était au point pour les raisons invoquées dans la lettre de M. Gordon. Pourquoi le premier ministre de notre province a-t-il osé pareille tentative, quand il devait savoir que sa demande ne pouvait être acceptée et qu'elle n'était ni raisonnable ni conforme à l'esprit de la loi du secours? M. Taschereau demande que sa proposition soit soumise à un comité conjoint du fédéral et du provincial. Pourquoi? Pour retarder les travaux?

Voilà les faits! La conclusion est évidente.

Mon temps est écoulé. N'est-ce pas, mes concitoyens, que vous aviez été mal renseignés, que vous êtes surpris des faits que j'ai mis sous vos yeux?

Je me suis contenté de faire un exposé de ces faits appuyés sur la loi et émanant d'une correspondance échangée entre les autorités fédérales et provinciales. Je l'ai fait sans injure, sans acrimonie, parce que je méprise ce genre et que je préfère la politique à la grossièreté, l'argument au mensonge, la loyauté à la fourberie.

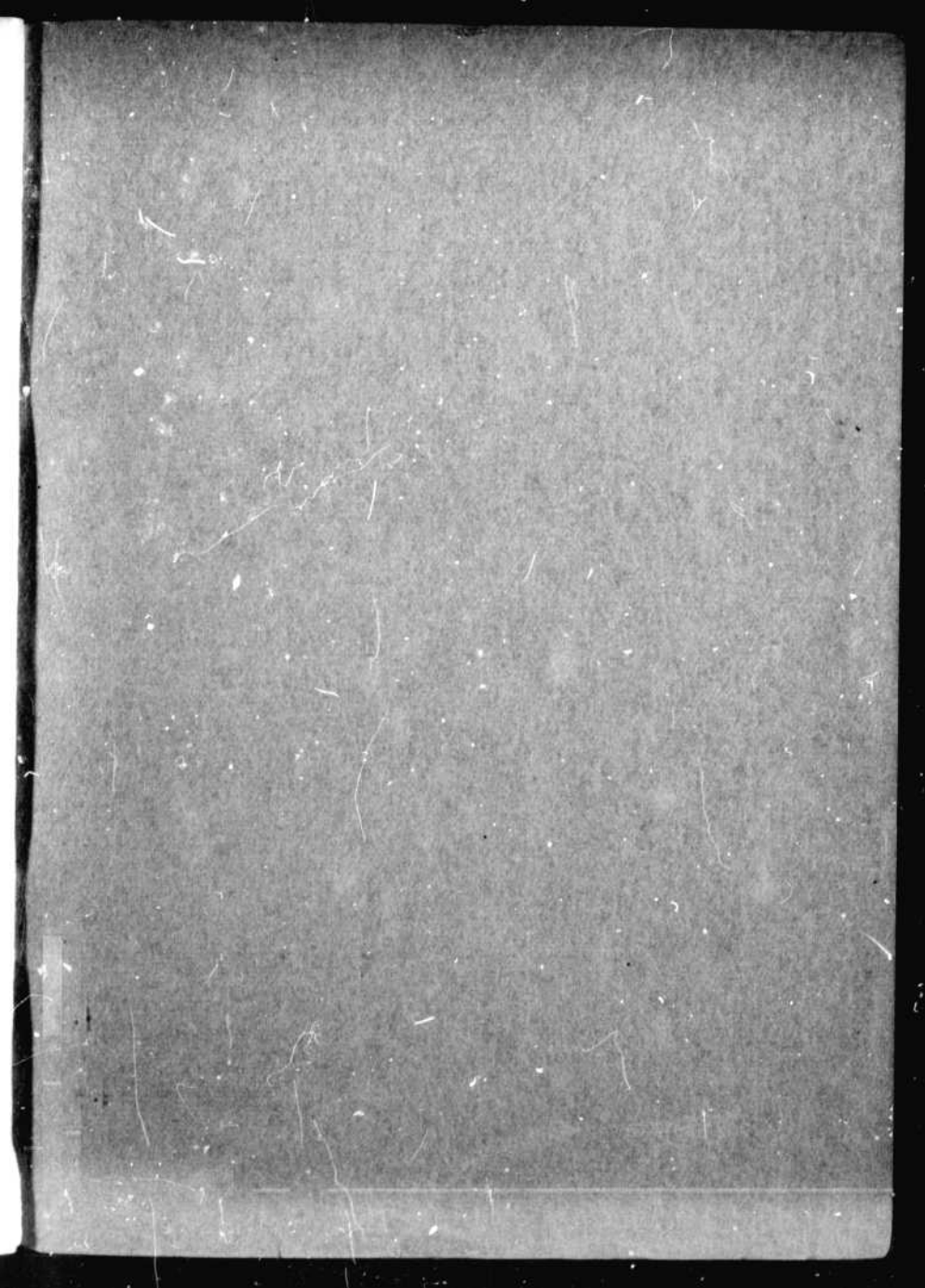
C'est ce que préfèrent aussi les braves gens qui jugent sérieusement.

# Table des matières

	Page
Aux amis de Monsieur Sauvé .....	1
Biographie de l'honorable Arthur Sauvé .....	3
<b>Les oeuvres du gouvernement Bennett</b> .....	<b>5</b>
Présentation .....	7
Conférence .....	9
Trêve de paroles .....	9
Dix-huit mois en session .....	9
Bon voyage à Monsieur Bennett .....	10
Politique libérale en 1922 .....	10
Extravagances du gouvernement King .....	11
L'immigrant contre le Canadien .....	11
Extravagances à Chicoutimi .....	12
Perte de nos marchés agricoles .....	12
King encourage la surproduction .....	13
Alliance désastreuse King-Crerar-Forke .....	13
Nos adversaires n'iaient la crise .....	14
Le rôle du parti libéral .....	14
Le Canada d'abord .....	15
Pour nos chemins de fer .....	15
La protection adéquate .....	16
Monsieur King et les socialistes .....	17
Politique libérale d'obstruction .....	17
Autres oeuvres du Gouvernement Bennett .....	18
Enquêtes sur le lait et le charbon .....	19
Politique agricole .....	20
Industrie forestière .....	21
Traité de commerce franco-canadien .....	21
Opinion de Maurice Guénard .....	23
Produits canadiens en Angleterre .....	24
L'oeuvre de la Conférence .....	25
Orge du Canada en Grande-Bretagne .....	26
La farine du Canada première sur les marchés britanniques .....	26
Bacon du Canada en Grande-Bretagne .....	26
Production du lait concentré .....	27
Exportation du bois canadien .....	27
Retour prochain de la prospérité .....	27

177

	Page
<b>Le chômage et les gouvernements</b> .....	31
Présentation.....	33
Conférence.....	35
Les faits rétablis.....	35
Les secours directs.....	36
Les cinq projets de loi.....	37
Déclaration de Monsieur King sur le devoir du fédéral en matière de chômage.....	38
Déclaration Bennett.....	39
L'autorité locale doit porter la responsabilité.....	39
C'est la province qui doit contrôler les dépenses de ses municipalités.....	40
Le chômeur qui a droit au secours.....	40
Attitude de Monsieur Taschereau.....	41
La conférence du 17 janvier 1933.....	41
Flagrantes contradictions.....	42
La conférence du 8 avril 1932.....	43
Monsieur Taschereau se déclare en faveur des secours directs "Secours direct — Régime néfaste".....	45
La résolution Legault à Québec.....	46
Lettre de Monsieur Guimont.....	47
Montréal et Québec étaient exclus?.....	47
La vérité aux chômeurs.....	48
Promesses électorales.....	49
La réponse de Monsieur Taschereau.....	50



BNQ



C 000 122 279

122279

